



QUESTIONNAIRE AUX FORMATIONS POLITIQUES — ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES 2026

Modalités de réponse. Veuillez inscrire votre réponse directement sous chaque question. Pour chacun des thèmes, précisez les engagements que votre parti est disposé à prendre et, le cas échéant, les extraits pertinents de votre plateforme électorale.

1. FINANCEMENT ET RESSOURCES DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Enjeux : Manque de personnel de soutien • Sous-paiement du personnel de soutien • Ressources de justice pénale • Administration et accessibilité de la justice dans le nord du Québec et les communautés éloignées • Virage numérique • Utilisation de l'intelligence artificielle

1.1 Quelle proportion du budget provincial votre gouvernement entend-il consacrer au système de justice au cours du prochain mandat? Par exemple, prévoit-il diminuer ou augmenter les investissements relatifs aux éléments suivants : (i) palais de justice et infrastructures judiciaires; (ii) virage numérique de l'administration de la justice; et (iii) personnel de soutien (greffiers, techniciens, adjoints judiciaires et personnel administratif)?

Réponse : *[Il est clair que nos palais de justice ont besoin d'entretien, nous le décrions depuis plusieurs années. L'entretien de nos infrastructures est d'ailleurs l'une de nos priorités, et c'est pour cette raison que nous avons annoncé consacrer 75% du PQI en maintien des actifs jusqu'à ce que la grande majorité de nos infrastructures soient dans un état satisfaisant. Nous allons aussi faire une analyse du programme Lexius afin de voir comment on peut le remettre sur les rails.]*

1.2 Quelle est la stratégie de votre parti en matière de soutien au système de justice pénale, plus particulièrement en ce qui concerne : (i) le nombre et la rétention des procureurs au DPCP; (ii) les prisons et les conditions de détention et de contrôle des détenus; et (iii) la lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants?

Réponse : *[Nous dénonçons la pénurie de procureurs de l'État. Lorsque l'on voit les résultats du sondage que l'Association a mené auprès de ses membres et qu'on apprend que les procureurs doivent prioriser des dossiers au détriment de d'autres car ils sont débordés, on ne peut pas rester indifférent. On ne peut pas non plus rester indifférent quand on voit qu'en raison des délais judiciaires, des criminels sont remis en liberté ou voient leur peine être plus clément. C'est pourquoi un gouvernement libéral va agir pour améliorer la rétention de nos procureurs, donner aux acteurs du système les ressources dont ils ont besoin.]*

1.3 Quels engagements votre parti entend-il prendre afin d'assurer un accès adéquat à la justice dans le nord du Québec et les communautés éloignées? Par exemple, prévoit-il des mesures visant à assurer les ressources, les infrastructures et les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement efficace de la Cour itinérante et au déplacement des juges et des autres intervenants judiciaires?

Réponse : *[Il est clair que l'accès à la justice dans le Nord représente encore un défi pour notre réseau juridique. Malheureusement, il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer aux populations nordiques un service juridique de qualité. Nous accordons une grande importance au travail fait par Me Latraverse pour la réalisation de son rapport à ce sujet, et nous demandons depuis 4 ans au Ministre de la Justice de mettre en application les recommandations. Un gouvernement libéral s'engagera donc à travailler à mettre en application ces recommandations.]*

1.4 Votre parti entend-il faciliter, limiter ou encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration de la justice? Dans l'affirmative, veuillez préciser s'il prévoit des investissements à cette fin.



Réponse : *[Nous reconnaissons que l'intelligence artificielle occupe une place de plus en plus importante dans notre univers juridique. En effet, on voit son utilisation progresser non seulement chez les justiciables, mais aussi chez les juristes. Si dans bien des cas celle-ci peut être utilisée pour rendre la justice plus accessible et faciliter la tâche des juristes, malheureusement elle peut rapidement avoir l'effet inverse si elle est mal utilisée. Les hallucinations juridiques et les mauvais conseils peuvent ainsi avoir de graves conséquences pour l'utilisateur et pour la rapidité de la justice. Voilà pourquoi un gouvernement du Parti libéral s'engage à travailler avec les ordres professionnels pour encadrer la pratique et s'assurer de la protection du public.]*

2. EFFICACITÉ ET ACCÈS À LA JUSTICE

Enjeux : Délais dans le traitement des dossiers judiciaires • Accès aux modes alternatifs ou privés de résolution des différends • Sous-financement accès limité à l'aide juridique • Simplification du parcours de l'utilisateur

2.1 Quelle stratégie votre parti propose-t-il pour améliorer l'accès à la justice?

Réponse : *[Pour le Parti libéral du Québec, améliorer l'accès à la justice est une priorité. Les Québécois doivent pouvoir faire valoir leurs droits dans des délais raisonnables, sans que leurs moyens financiers ou leur lieu de résidence constituent des obstacles. Nous croyons qu'il faut redonner au réseau les moyens de fonctionner efficacement, notamment en s'attaquant aux délais, en simplifiant les processus et en favorisant les modes alternatifs de règlement des différends. Il faut également rendre les services juridiques plus abordables, mieux accompagner les citoyens qui se représentent seuls et travailler avec les acteurs du milieu pour améliorer l'accès aux professionnels du droit, particulièrement en région. Notre objectif est de bâtir un système de justice plus efficace, plus accessible et mieux adapté aux besoins des Québécois.]*

2.2 Quelles mesures concrètes votre parti entend-il mettre de l'avant pour réduire les délais judiciaires?

Réponse : *[Les délais judiciaires actuels sont préoccupants et ont des conséquences bien réelles sur la vie des Québécois. En 2025-2026, 23 causes criminelles ont fait l'objet d'un arrêt des procédures pour délais déraisonnables. Le délai médian pour obtenir un jugement aux petites créances est également passé de 488 à 528 jours, tandis que celui de la Chambre civile est passé de 105 à 120 jours. Ces chiffres illustrent l'ampleur du problème et démontrent que le statu quo n'est plus acceptable. Le Parti libéral du Québec considère que la réduction des délais doit devenir une véritable priorité gouvernementale. Il faut s'attaquer aux obstacles qui empêchent le système de fonctionner à sa pleine capacité et travailler en collaboration avec les acteurs du milieu judiciaire pour améliorer son efficacité.]*

2.3 Votre parti est-il favorable à une réforme de l'aide juridique? Par exemple, entend-il en augmenter le financement et/ou ajuster les seuils d'admissibilité?

Réponse : *[Un réseau d'aide juridique fort est capital pour notre parti. Nous déplorons que les négociations entre le gouvernement et les syndicats aient été aussi tendues dans les dernières années. On ne peut pas parler d'accès à la justice sans parler de l'aide juridique. Un gouvernement libéral s'engage à travailler avec les acteurs du milieu pour renforcer le réseau, notamment en revoyant les seuils d'admissibilité afin qu'ils reflètent mieux la réalité économique des Québécois et en favorisant la participation des professionnels du droit au régime. Notre objectif est que l'aide juridique demeure accessible à ceux qui en ont besoin.]*

2.4 Votre parti souhaite-t-il améliorer la disponibilité et l'accessibilité des modes alternatifs ou privés de règlement des différends? Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement les mesures envisagées à cette fin.

Réponse : *[Nous reconnaissons les avantages que représentent les modes alternatifs ou privés de règlement des différends non seulement pour l'efficacité de la justice, mais aussi pour les parties. C'est pourquoi nous allons travailler à rendre les modes alternatifs ou privés de règlement des différends plus accessibles et plus communs dans notre système de justice.]*

2.5 Quelles mesures votre parti entend-il mettre de l'avant pour simplifier le parcours des usagers du système judiciaire? Plus particulièrement, prévoit-il des mesures pour soutenir les justiciables non représentés par avocat?



Réponse : *[Bien que, dans un monde idéal, toutes les personnes qui en ont besoin auraient accès à un avocat, nous sommes conscients que la réalité est différente, particulièrement en région. Les coûts et la difficulté d'accéder à un avocat expliquent en partie la hausse du nombre de personnes qui se représentent seules. Il faut donc réduire ces obstacles, simplifier les démarches et mieux soutenir les organismes qui accompagnent les justiciables afin que chacun puisse faire valoir ses droits.]*

3. INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

Enjeux : Indépendance institutionnelle de la magistrature • Processus de nomination et conditions d'exercice des juges

3.1 Votre parti entend-il proposer des mesures législatives, réglementaires, administratives ou autres mesures gouvernementales qui pourraient avoir un impact sur l'indépendance judiciaire ou la séparation des pouvoirs? Par exemple, votre parti prévoit-il des mesures en matière de nomination ou de rémunération des juges, d'administration et d'indépendance administrative des tribunaux, de gouvernance des données judiciaires ou des infrastructures numériques, des pouvoirs ou responsabilités des juges en chef ou plus généralement des rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire?

Réponse : *[La séparation entre le juridique et le politique est un des fondements de notre État de droit. Nous croyons que les tribunaux doivent garder leur indépendance et que le gouvernement ne doit pas insinuer que les décisions qui sont prises ont un motif partisan. Chacun a son rôle à jouer et nous devons le respecter.]*

3.2 Votre parti envisage-t-il une réforme du processus de nomination des juges administratifs et de leurs conditions de travail?

Réponse : *[Nous sommes en faveur de cette réforme, notre porte-parole en Justice a d'ailleurs déposé le projet de loi 991 afin d'effectuer cette réforme.]*

4. GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Enjeux : Constitution et protection des droits fondamentaux • Immigration

4.1 Quelle est la position de votre parti concernant le recours à la disposition de dérogation?

Réponse : *[Le Parti libéral a utilisé la clause de dérogation à de nombreuses reprises au cours de son histoire afin de protéger des droits. Nous reconnaissons donc sa pertinence et sa légitimité. Nous croyons cependant, contrairement à la CAQ et au Parti québécois, que celle-ci doit être utilisée en dernier ressort et ne doit pas être utilisée pour empêcher les tribunaux de se prononcer sur les impacts des mesures qu'elle protège.]*

4.2 Quelle est la vision de votre parti quant au cadre juridique québécois en matière d'immigration et aux engagements qu'il serait disposé à prendre pour en assurer la stabilité, la prévisibilité et l'efficacité? Par exemple, votre parti a-t-il une position officielle sur les éléments suivants : (i) le Programme de l'expérience québécoise (PEQ); (ii) la prévisibilité des programmes d'immigration; (iii) les programmes visant les travailleurs étrangers, y compris les restrictions applicables aux EIMT; (iv) les seuils d'immigration dans la province; et (v) l'intégration économique et linguistique des nouveaux arrivants?

Réponse : *[Le Parti libéral croit qu'il faut tout d'abord œuvrer afin d'augmenter notre potentiel d'accueil et que les seuils d'immigration doivent être déterminés en collaboration avec nos régions, suivant une fine analyse de leurs besoins, mais aussi de leur capacité d'accueil. Nous croyons aussi que le gouvernement fédéral doit céder le plein contrôle du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de Mobilité internationale.]*

5. PRIMAUTÉ DU DROIT ET CONFIANCE ENVERS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Enjeux : Qualité du processus législatif • Consultation des acteurs du système de justice • Évaluation des impacts des réformes législatives sur les systèmes de justice



5.1 Quel rôle votre parti entend-il accorder aux consultations auprès des acteurs du système judiciaire avant l'adoption de réformes importantes?

Réponse : *[Un gouvernement responsable se doit d'être à l'écoute des différents acteurs lorsqu'il élabore un projet de loi. Il est vrai qu'il y a presque toujours des consultations en commission parlementaire avant le débat sur un projet de loi, mais le temps dans cette structure est limité. Trop souvent, au cours des 8 dernières années, la CAQ a fait passer des réformes importantes en justice sans faire preuve d'écoute envers les préoccupations qu'elles suscitaient. Nous croyons qu'il faut changer cette approche en impliquant les groupes en amont du dépôt du projet de loi afin de travailler de concert avec eux dans l'optique d'avoir la meilleure version possible du projet de loi.]*

5.2 Votre gouvernement entend-il améliorer l'évaluation préalable des impacts des projets de loi sur le système judiciaire? Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement les mécanismes envisagés à cette fin.

Réponse : *[Comme mentionné à la question précédente, nous croyons qu'il est capital de travailler en amont du dépôt du projet de loi plutôt que d'attendre son dépôt]*